# Fermeture des lieux d'accueil non indispensables recevant du public

A partir du 16 mars, fermeture de tous les lieux d'accueil non indispensables recevant du public

#### Restent ouverts:

- Le CMS (Centre Municipal de Santé)
- Le SSIAD / SSAD (Service de soins infirmiers à domicile)
- Le portage à domicile
- L'accueil du pôle administratif Paul-Eluard :
- ► Permanence uniquement pour les décès et naissances
- ► Les rendez-vous logement, titres d'identité, mariage, Pacs sont tous annulés
- ► Toutes les démarches en ligne seront traitées (<u>www.ville-sevran.fr/vos-demarches</u>) et notamment pour les formalités suivantes :

## Titre d'identité, état civil, listes électorales, recensement citoyen

- (Re)faire une carte d'identité ou un passeport (pré-demande)
- S'inscrire sur les listes électorales ou déclarer un changement d'adresse
- Faire son recensement citoyen (militaire)

# Naissances, mariages, pacs, décès

- Faire une demande d'acte (naissance, mariage, décès)
- Demander un duplicata du livret de famille

#### Logement

• Faire une demande de logement social ou une demande de renouvellement

# **Petite Enfance**

• Faire une demande de pré-inscription en crèche

### **Enfance**

• Simuler ses tarifs (activités périscolaires) en fonction de son quotient familial

À télécharger : circulaire\_du\_prefet\_du\_93\_du\_16032020 circulaire\_du\_prefet\_93\_16032020.pdf (.pdf - 1.54 Mo) Publié le 16 mars 2020